

Le 10 janvier 2023,

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 10 janvier 2023 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2023-001

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2023-002

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022 ET DE L'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 décembre 2022 et de l'ajournement du 19 décembre 2022 soient par la présente acceptés et signés séances tenantes par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une citoyenne pose des questions à propos du nouveau rôle d'évaluation.

Rés. 2023-003

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-001 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que le règlement #2023-001 pourvoyant à l'imposition des taxes de l'année 2023 soit par la présente accepté. Le règlement sera disponible sur le site Web de la municipalité.

DÉPÔT DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Il est pris note du dépôt du document explicatif du budget 2023 qui sera expédié aux citoyens à même l'enveloppe des comptes de taxes, ainsi que du programme triennal des immobilisations.



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2023-005

APPEL D'OFFRES – CHEMISAGE ROUTE ELGIN SUD ET RUE DE L'ÉGLISE

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à déposer un appel d'offres publics afin d'effectuer le chemisage de conduites aqueduc prévu à la programmation des travaux TECQ 2019-2023 pour l'année 2023. La municipalité ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront déposées.

TRANSFERT DE FONDS AFFECTÉS AUX ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 2022-050, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte au ce fonds un montant de 5 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000\$ pour l'exercice financier 2023;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fond général de l'exercice.

Rés. 2023-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2023-002 POUR LA CRÉATION D'UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que le règlement #2023-002 pour la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec soit par la présente accepté. Le règlement sera disponible sur le site Web de la municipalité.

Rés. 2023-007

AUTORISATION DÉPENSE – GICLEURS 2^e ÉTAGE ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de la compagnie Protection Incendie Viking pour la réfection des gicleurs de l'édifice municipal à la section suivante :

2^e étage : 40 000\$ + taxes

Rés. 2023-008

RENOUVELLEMENT ADHÉSION FQM

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2023 au montant de 2 888.73\$ taxes incluses.

Rés. 2023-009

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ADMQ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec soit renouvelée pour l'année 2023 pour la



N° de résolution
ou annotation

directrice générale, Mme Alexandra Dupont, incluant l'assurance, au coût total de 983.13\$ taxes incluses.

CONTRIBUTION AUX ORGANISMES 2023

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité que les contributions aux organismes mentionnés ci-bas soient par la présente versées pour l'année 2023 :

ORGANISME	Régulière	Loyer	Total
ABC des Hauts-Plateaux	2 000.00 \$		2 000.00 \$
ALPHIS	2 400.00 \$		2 400.00 \$
Bénévoles sans frontière	1 500 \$	560.00 \$	2 060.00 \$
Centre culturel Godend'Art	2 400.00 \$		2 400.00 \$
Cercle des Fermières	3 500.00 \$		3 500.00 \$
Chevaliers de Colomb		672.00 \$	672.00 \$
Club de l'Âge d'Or St-Pamphile	2000.00 \$		2 000.00 \$
Club de golf St-Pamphile	2 800.00 \$		2 800.00 \$
Comité Floralies 2000	2 000.00 \$		2 000.00 \$
Coopérative de solidarité L'Islet-Sud en forme	3 500.00 \$		3 500.00 \$
Filles d'Isabelle		385.00 \$	385.00 \$
Habitations St-Pamphile	2 400.00 \$		2 400.00 \$
Hop! La Vie! Du Sud de L'Islet	2 400.00 \$		2 400.00 \$
Maison de la Famille	2 000.00 \$		2 000.00 \$
Total	28 900.00 \$	1 617.00 \$	30 517.00 \$

Rés. 2023-011

AUTORISATION – DÉPÔT PROGRAMME FONDS DE SOUTIEN AUX CAFÉS CULTURELS DE LA MRC DE L'ISLET

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Geneviève Flamand, Technicienne en loisirs sportifs et culturels, à déposer un projet dans le cadre du programme Fonds de soutien aux cafés culturels de la MRC de L'Islet, et de l'autoriser à signer pour et au nom de la municipalité.

Rés. 2023-012

AIDE FINANCIÈRE ÉTUDE CHAMPS D'ÉPURATION – BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la municipalité offre aux entreprises et industries situées hors réseau une aide équivalent au coût de l'étude requise, jusqu'à concurrence de 1 000\$ par étude, pour la mise en place d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères conformément aux exigences du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Le coût de l'étude sera remboursé sur présentation du document confirmant que l'installation est complétée et conforme aux règlements et que le montant de ladite étude a été acquitté. La municipalité met à la disposition de cette aide un maximum de 5 000\$ par année financière et le principe d'acceptation des demandes se fera selon l'ordre chronologique des demandes soumises. Cette résolution se renouvellera automatiquement à chaque année et prendra échéance le 31 décembre 2025.

Rés. 2023-013

ANNULATION RÉOLUTION 2022-288 : DEMANDE CPTAQ – BOIS DAAQUAM / STEVE JONCAS

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu à l'unanimité que la résolution #2022-288 soit par la présente annulée considérant que cette dernière n'était pas complète à la demande de la CPTAQ.

Rés. 2023-014

DEMANDE CPTAQ – BOIS DAAQUAM / STEVE JONCAS

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Pamphile recommande à la CPTAQ d'accepter la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture par Daaquam pour le lot #5 687 212(Ptie) ainsi que



Rés. 2023-016
N° de résolution
ou annotation

l'échange de terrain # 5 867 212 (Ptie) et # 5 867 819 appartenant à Bois Daaquam et à M. Steve Joncas et Mme Hélène Gagnon respectivement, tel que démontré sur le plan joint à la demande. Aucun autre emplacement n'est disponible dans la municipalité afin de réduire l'impact sur l'agriculture et ce en raison des règlements en vigueur.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ANNUEL COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu à l'unanimité que l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2023 soit renouvelée pour Mme Pascale Pelletier au coût de 380\$ + taxes.

Rés. 2023-016

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu à l'unanimité que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de décembre 2022 au montant de 309 207.19\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, directrice générale

Rés. 2023-017

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 26.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, Directrice générale